

## Conseil communal du 28 janvier 2020

# COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Point 1. Approbation PV**

### **Point 2. Motion de soutien au maintien de la maternité du CHR Haute Senne - Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 28 janvier 2020 la motion de soutien au maintien de la maternité du CHR Haute Senne.**

Cette motion vient en réponse au rapport du KCE, sorti dans la presse le jeudi 16 janvier 2020, et qui préconise la fermeture de 17 maternités en Belgique dont celle de Soignies, ce qui nous priverait d'un service de proximité essentiel.

Les experts qui ont rédigé ce rapport se sont prioritairement axés sur un critère : la rentabilité. Selon eux, pour maintenir son service, une maternité doit réaliser au minimum 557 accouchements annuels. Un critère auquel répond notre maternité depuis 2012 excepté en 2016, année utilisée comme année de référence pour l'étude réalisée par ces experts.

Il est donc inimaginable pour le conseil communal d'envisager la fermeture de ce service et souhaite donc montrer son soutien au maintien de la maternité du CHR.

### **Point 3. Finances – Fiscalité communale – Règlement-taxe sur les entreprises d'exploitation de carrières – Exercice 2020 - Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 28 janvier 2020 le montant total de la taxe communale sur les entreprises d'exploitation de carrières pour l'exercice 2020 à hauteur de 335.811€.**

Il s'agit du seul règlement-taxe qui n'a pas encore été voté pour l'exercice 2020, puisque la circulaire de la Région Wallonne n'a été envoyée qu'en ce début d'année.

La majeure partie de cette taxe – 313.424€ - sera payée par la Région wallonne. En effet, depuis 2016, la Région wallonne prend en charge elle-même le paiement des taxes communales sur les carrières pour compenser l'introduction de la taxe kilométrique pour les camions, une mesure qui touche lourdement le secteur des carrières.

Le solde de cette taxe, à hauteur de 22.387€, sera néanmoins perçu auprès des entreprises d'exploitation de carrières elles-mêmes. En effet, le montant payé par la Région wallonne étant calculé sur base du montant prélevé lors de l'introduction de la mesure en 2016, il existe une différence liée à l'augmentation de la production des carrières.

#### **Point 4. Communications et événements – Budget participatif 2020 – Constitution d'un comité d'accompagnement – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 28 janvier 2020 la constitution d'un comité d'accompagnement dans le cadre du budget participatif 2020.**

Un représentant et un suppléant du conseil communal seront désignés par groupe politique.

Le rôle de ce comité sera d'analyser chaque projet déposé par les citoyens en fonction des critères de recevabilité déterminés dans le règlement et les classer en fonction de 4 catégories (réalisable, non recevable, déjà prévu et refusé). 10.000 euros seront budgetisés chaque année.

En plus d'élus, ce comité sera composé d'agents communaux, mais aussi de représentants des milieux culturels, sportifs, économiques...

#### **Point 5. Marchés Publics – Travaux de réfection du Chemin des Sarts à Masnuy Saint-Pierre et Neufvilles – Marché conjoint Ville de Jurbise/Ville de Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation - Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 28 janvier 2020 les conditions et le mode de passation pour les travaux de réfection du Chemin des Sarts à Masnuy Saint-Pierre et Neufvilles.**

Ces travaux relèvent d'un marché conjoint entre la ville de Jurbise et la Ville de Soignies.

Le montant estimé pour cette intervention s'élève à 263.180€ TVAC, dont 108.600€ sont à charge de la Ville de Soignies.

Ces travaux comprennent aussi bien :

- le démontage du revêtement, des canalisations, des bordures et autres démolitions nécessaires à l'exécution des travaux
- l'établissement d'une sous-fondation, fondation, revêtement...
- la pose de bordures, de canalisations, d'avaloirs...
- la mise à gabarit de fossé le long de la voirie
- ...

Une partie des coûts de ces travaux est subsidiée par le Service Public de Wallonie à concurrence de 65% du montant du marché.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020.

Ce marché sera lancé par procédure négociée directe avec publication préalable.

## **Point 6. Maisons de village – Règlement d'ordre intérieur – Modification - Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 28 janvier 2020 les modifications relatives au règlement d'ordre intérieur des Maisons de village.**

Ces modifications visent à :

- inclure que les infrastructures de type maisons de village ne sont pas prévues, ni adaptées pour servir d'hébergement ni pour recevoir des activités de culte.
- reformuler certains alinéas pour leur apporter plus de clarté.

**Point 7 et 8. Désignation des représentants au CA de l'« Office communal du Tourisme de la Ville de Soignies » ASBL et à l'AG et au CA du « Centre culturel de Soignies » ASBL – Modification - Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 28 janvier 2020 les modifications demandées par le groupe Ensemble pour les représentants au CA de l'« Office communal du Tourisme de la Ville de Soignies » ASBL et à l'AG et au CA du « Centre culturel de Soignies » ASBL.**

**Point 9. Réponses aux questions des Conseillers communaux**

**Point 10. Communications**